

Un mode d'intervention privilégié Les ententes avec les municipalités

Émilien Morissette

Number 19, Spring 1983

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/18466ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Morissette, É. (1983). Un mode d'intervention privilégié : les ententes avec les municipalités. *Continuité*, (19), 6–6.

UN MODE D'INTERVENTION PRIVILÉGIÉ: LES ENTENTES AVEC LES MUNICIPALITÉS

Depuis quelques années le ministère des Affaires culturelles a imprimé une nouvelle orientation à son action visant à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine en y associant plus étroitement les collectivités locales ou régionales. Cette orientation s'inscrit naturellement dans la ligne des objectifs de décentralisation et de revalorisation des pouvoirs municipaux poursuivis par le gouvernement du Québec depuis l'adoption de la nouvelle législation sur l'aménagement et l'urbanisme, et d'autres mesures émancipatrices du pouvoir municipal comme la réforme de la fiscalité municipale et celle de la démocratie municipale.

Cette volonté de favoriser la participation du plus grand nombre s'est traduite concrètement depuis 1978 par la conclusion d'une vingtaine d'ententes avec autant de municipalités. Ces ententes ont été rendues possibles par les modifications apportées en juin 1978 à la Loi sur les biens culturels.

Ces ententes de la **Première Génération** portaient sur l'amélioration de la réglementation municipale d'urbanisme ainsi que sur la conception de programmes de mise en valeur. Elles avaient également pour objet la réalisation de projets spécifiques. Elles ont déjà couvert la majorité des neuf arrondissements historiques du Québec ainsi que plusieurs ensembles à forte densité patrimoniale tels, la Côte-de-Beaupré et Cap-Rouge dans la région de Québec; Boucherville, Laval, Lachine, Longueuil et la Vallée-du-Richelieu, dans la région de Montréal; Val d'Or en Abitibi; Sherbrooke en Estrie; Chicoutimi au Saguenay; Paspébiac en Gaspésie ainsi que la municipalité de la Basse-Côte-Nord.

Ce mécanisme de collaboration intergouvernementale qui permet de travailler à l'unisson avec les municipalités a fait la démonstration probante de son efficacité. En s'engageant de façon concertée dans des actions conjointes et complémentaires, les deux paliers de gouvernement favorisent une mise en valeur intégrée et s'assurent de la cohérence de leurs interventions. Contrairement à un geste unilatéral de l'État, les ententes encouragent la négociation et l'accord quant aux objectifs à



Marché Bonsecours dans le Vieux-Montréal.

atteindre, les moyens à mettre en oeuvre et les coûts à partager. Elles permettent ainsi une meilleure adaptation des politiques gouvernementales aux réalités locales et une meilleure adéquation aux besoins du milieu tels qu'ils sont perçus et exprimés par les élus municipaux.

LA REVITALISATION DU VIEUX-MONTRÉAL

Comme illustration de la pertinence de ce mode d'intervention, l'entente en cours avec la Ville de Montréal peut être citée de façon exemplaire. Conclue

en août 1979, cette entente a été reconduite et élargie en mars 1981 jusqu'à 1983. Un projet de renouvellement jusqu'à 1986 sera adopté incesamment. On pourra désormais parler des ententes de la **Deuxième Génération**.

Fondée sur un partage des ressources de la municipalité et du ministère dans un effort concerté de revitalisation d'un quartier ancien, de développement et de soutien de l'intérêt croissant du public montréalais à l'endroit de son patrimoine collectif, l'entente avec Montréal comporte plusieurs volets: des études d'urbanisme, la préparation et la mise en oeuvre d'un programme d'information sur le Vieux-Montréal et le patrimoine montréalais, l'analyse du macro-inventaire architectural des quartiers de Montréal et la promotion des travaux d'intérêt historique.

Cette entente s'accordant parfaitement avec la politique gouvernementale de revitalisation des centres urbains génère un mouvement de relance des investissements publics et privés. C'est ainsi qu'elle a jusqu'à maintenant injecté directement dans le Vieux-Montréal des investissements immobiliers d'environ 50 millions de dollars, sans compter les coûts d'acquisition des immeubles, le financement des projets et les honoraires en excluant les investissements du gouvernement fédéral.

Au seul chapitre des travaux de recyclage et de construction subventionnés, des investissements de 4 763 736 \$ par la ville et le ministère ont entraîné des investissements de 38 456 783 \$ par le secteur privé. Le rapport privé-public étant de 8,1, les travaux de recyclage et de construction subventionnés ont permis la créa-

tion de 895 personnes-année à raison de 5 322,60\$ de participation publique par emploi créé. Le parc de logements du quartier s'est accru de 342 unités et quelque 4 900 m² et 32 155 m² respectivement ont été ajoutés aux superficies de plancher affectées au commerce et aux bureaux. Ces résultats pourraient faire rêver tous les concepteurs de programmes de création d'emploi.

Cette entente a aussi permis la naissance d'un nouvel organisme, la Société immobilière du patrimoine architectural de Montréal, dont l'objectif est la sauvegarde du patrimoine montréalais.

Aussi sommaire qu'il soit, le bilan rapidement dressé de l'entente avec Montréal fait la démonstration de l'efficacité d'un mécanisme qui permet au ministère des Affaires culturelles d'assumer pleinement son rôle de leadership.

Il lui permet aussi, comme l'expérience montréalaise l'a révélé, de *maximaliser* l'incidence de ses investissements, ce qui s'ajuste parfaitement à la démarche gouvernementale visant à une amélioration de la productivité.

UNE GESTION FONDÉE SUR LA NÉGOCIATION

Ces ententes relèvent d'un nouveau style de gestion fondée sur le dialogue, la **négociation**, la concertation, conformément à l'esprit de la démarche du gouvernement du Québec qui a conduit aux réformes législatives précédemment évoquées.

Car l'objectif ultime est de mieux répondre aux besoins et aux aspirations du milieu et des citoyens. L'exemple montréalais a montré qu'à cet égard les ententes sont un outil efficace.

Émilien Morissette ■
Direction générale du patrimoine